

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article1270>



Mygales dans les Pyrénées !

- L'ONCFS en Région - Occitanie - L'actualité en région -

Publication date: vendredi 17 février 2012

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Le service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage des Pyrénées Orientales met fin à des ventes illicites de mygales sur internet.



Dans le cadre de la surveillance des atteintes à la conservation des espèces animales non domestiques, le service départemental des Pyrénées Orientales a constaté sur un site internet la mise en vente de plusieurs spécimens de mygalomorphes (mygales) au travers de plusieurs annonces provenant apparemment d'une même personne.

Tous les spécimens de mygalomorphes sont repris à l'annexe 3 « liste des espèces non domestiques considérées comme dangereuses » de l'arrêté ministériel du 10/08/2004 et la détention, la vente ou l'élevage de ces espèces nécessitent d'être titulaire d'un certificat de capacité ainsi que d'une autorisation d'ouverture.

Renseignements pris auprès des services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des personnes (DDCSPP), il s'est avéré que personne dans les PYRENEES ORIENTALES n'avait les qualifications requises pour posséder ce genre d'animaux.

Suite à ça, conformément aux mentions édictées dans la rubrique « infos légales » du site « le bon coin.fr », nous leur avons demandé de bien vouloir nous transmettre les informations (nom, adresse, numéro de téléphone) de la personne à l'origine de ces annonces.



Une fois en possession de ses coordonnées, nous nous sommes présentés à son domicile le 8 février 2012. Lors de

Mygales dans les Pyrénées !

nos investigations nous avons eu la surprise de constater qu'elle ne détenait pas moins de 51 mygales de tous âges. La personne, passionnée par les mygales, a reconnu les faits et un procès-verbal à été dressé à son encontre. Les mygales ont été saisies et transférées dans un centre habilité et agréé en CHARENTE.

Une passion qui peut couter très cher, jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 euros d 'amende.